REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3278

Attribution d'une subvention de 24 000 euros à l'Association Village des Créateurs du Passage Thiaffait pour le développement et l'animation de la filière créative mode/décoration/design – Approbation d'une convention cadre

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur: Mme BOUZERDA Fouziya

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 SEPTEMBRE 2017 DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

PRESIDENT: M. KEPENEKIAN Georges **SECRETAIRE ELU**: Mme HAJRI Mina

PRESENTS: M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS: Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

ABSENTS NON EXCUSES: M. BOUDOT

2017/3278 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 24 000 EUROS A L'ASSOCIATION VILLAGE DES CREATEURS DU PASSAGE THIAFFAIT POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'ANIMATION DE LA FILIERE CREATIVE MODE/DECORATION/DESIGN – APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Village des Créateurs est une structure qui a pour vocation de détecter, d'accompagner et de propulser les créateurs de mode, décoration et design de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'Association « Le Village des Créateurs du Passage Thiaffait » est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, créée en 2001, avec le soutien des Collectivités (Grand Lyon – Métropole de Lyon, Région Rhône-Alpes et Ville de Lyon), des organisations professionnelles de l'habillement et du textile et de divers acteurs de la mode pour revitaliser le quartier des Pentes de la Croix-Rousse, favoriser le développement économique et la promotion des jeunes entreprises du secteur mode/textile.

Depuis 7 ans, le Village des Créateurs propose également ses services aux entreprises du secteur décoration/design.

Le Village des Créateurs est la seule structure d'accompagnement dans le domaine de la mode en France organisée sous forme associative réunissant dans son Conseil d'Administration toutes les composantes des filières textile/habillement et déco/design, les chambres consulaires, les organismes de formation tels que l'Université de la Mode ESMOD, les représentants de la profession, les créateurs et les designers confirmés et les industriels. Cet équilibre lui confère indépendance et efficacité dans la mobilisation des réseaux.

En 2012, un Club des Partenaires a été créé pour rassembler officiellement les chefs d'entreprises désireux de soutenir et promouvoir la création en mode/décoration/design et l'entreprenariat en Région Auvergne-Rhône-Alpes au côté du Village des Créateurs. Ce club rassemble actuellement une vingtaine de partenaires.

Le Village des Créateurs accompagne les entreprises dans les domaines suivants : entrepreneuriat, développement commercial, production d'événements, stratégie de communication, import-export, soutien logistique, etc.

L'association réside dans le passage Thiaffait à Lyon 1^{er} dans des locaux concédés par la Ville de Lyon à la Société d'Equipement du Rhône et de Lyon (SERL) pour l'exploitation et la gestion de : 11 ateliers/show-rooms, une boutique, un café restaurant (Traboule Kitchen installé en 2017) et un bureau. Ceci représente une surface de 798 m². Le Village emploie 5 salariés.

Ses principales missions sont :

- la gestion de la pépinière d'entreprises accueillant en résidence, pendant 24 mois renouvelables 12 mois, 12 marques ou plus dans 12 ateliers et ateliers/show-rooms ;

- le développement économique des entreprises adhérentes en mettant à leur disposition un accompagnement personnalisé, des services, des conseils, des formations et une mise en réseau :
- le diagnostic et le conseil ante-création auprès des porteurs de projets mode, décoration et design dans le cadre du réseau Lyon Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) ;
- la gestion de la boutique « Le Village des Créateurs / La Boutique » ou « VDC/B », un life store mode, déco et design qui est une boutique d'accompagnement pour les marques du Village des Créateurs.

La Ville de Lyon soutient le Village depuis sa création en 2001, son action s'inscrivant dans la politique municipale à la fois d'animation commerciale et d'appui aux filières économiques lyonnaises. A ce titre, par délibération n° 2016/2394 du 26 septembre 2016, vous avez attribué une subvention de 24 000 €au Village des Créateurs.

Le Village des Créateurs participe à la redynamisation du quartier des Pentes de la Croix-Rousse avec, en fin 2016, une vingtaine d'adhérents implantés dans le 1^{er} arrondissement. Le travail du Village des Créateurs a un impact positif sur le développement des entreprises et l'essaimage de ces dernières dans les locaux vacants des pentes de la Croix-Rousse. En effet, depuis ces dernières années, il y a une augmentation nette du nombre d'ateliers boutiques mode/déco/design qui s'installent à côté du Passage Thiaffait dans les rues Leynaud, Romarin et Capucins.

Le Village des Créateurs organise également des événements pour promouvoir l'activité de ses adhérents et participer ainsi à l'animation commerciale locale. En 2016, l'association a développé de nouveaux événements et initiatives pour donner plus de notoriété aux marques accompagnées (trois « Open Air » au Passage Thiaffait, un Pop-Up Store dans la rue Grôlée réunissant une douzaine de marques pendant 6 semaines).

En 2016, le Village des Créateurs comptait 72 adhérents et 13 résidents, ce qui représente 129 emplois cumulés. Le taux d'occupation moyen des locaux en 13 ans est de 88 %.

Depuis sa création, le Village des Créateurs a soutenu 288 entreprises, dont 63 % continuent leur activité.

Le chiffre d'affaires cumulé des entreprises accompagnées pour l'année 2016 est de 5 350 000 €

Dans le cadre du réseau LVE, en 2016 le Village des Créateurs a reçu 52 porteurs de projets qui ont été conseillés et orientés.

En 2017, le Village des Créateurs souhaite poursuivre le développement de son offre de services, notamment en stratégie de marque, commerciale et export pour une adéquation toujours plus qualitative avec les besoins des entreprises.

Les actions menées par le Village des Créateurs depuis sa création comme l'accompagnement entrepreneurial, l'assistance juridique, la communication, l'appui à la stratégie et au développement commercial des entreprises seront reconduites.

Le développement commercial notamment à l'export reste le sujet prioritaire de l'association. La mise en œuvre de ce projet se traduit, notamment, au travers de l'intervention

de trois experts aux compétences complémentaires : techniques d'import/export, stratégie de marque, développement commercial.

De plus, un accompagnement individualisé est proposé aux résidents et adhérents pour une adéquation toujours plus qualitative avec les besoins des entreprises. L'accompagnement à l'installation des entreprises sortant de la pépinière se poursuit, par exemple, en indiquant les locaux vacants disponibles du secteur.

L'action relative à la visibilité des marques aux niveaux régional et national menée en 2016 est reconduite par le Village des Créateurs en 2017.

Le budget prévisionnel du Village des Créateurs pour l'année 2017 est de 421 800 €

Le Village des Créateurs bénéficie aussi d'un soutien financier important de la Métropole de Lyon (197 000 €) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (140 000 €).

Néanmoins, pour l'année 2017, le Village des Créateurs n'a pas de visibilité sur le montant de la subvention éventuelle de la part de la Région. Même si le bilan financier est toujours à l'équilibre, le maintien de la trésorerie est de plus en plus compliqué.

Pour cette année 2017, je vous propose de poursuivre le soutien de la Ville à la filière de la mode, décoration et design en attribuant à l'association « le Village des Créateurs » une subvention de 24 000 € en raison de l'intérêt général attaché à son action au bénéfice de cette filière.

Vu ladite convention;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement;

Ouï l'avis de la commission relations internationales, économie, commerce et artisanat :

DELIBERE

- 1. Une subvention de 24 000 euros est allouée à l'Association Village des Créateurs du Passage Thiaffait (dont le siège social est situé 19 rue René Leynaud à Lyon 1^{er}), pour le développement et l'animation de la filière créative mode/décoration/design.
- 2. La convention cadre susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Village des Créateurs du Passage Thiaffait, est approuvée.
 - 3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 52005, programme DEVELOMENT, opération FILIERES, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Fouziya BOUZERDA